



Contrat de formation/stage en mauvais éduforme

Par **Bonjour60**, le **23/08/2011** à **11:13**

Bonjour,rnrn1) Est-ce qu'un contrat de Formation/Stage est considéré comme un Contrat de travail.rnrn2) Si oui est-ce qu'un contrat de travail signé en UN SEUL exemplaire (et non deux) a une valeur juridique.rnrnPourquoi cette question:: Mon employeur voulait m'embaucher en contrat d'Alternance après un mois de stage pendant les vacances (surement pour me tester). Cependant pour des raisons que j'ignore, mon patron m'a dit qu'il ne pouvait pas me prendre en stage pendant les vacances et qu'il fallait commencer l'Alternance du 16 juillet de cette année jusqu'en juillet 2012. rnrnJusqu'ici tout allait bien, en fin presque, vu qu'à chaque fois que je demandais à signer le contrat d'alternance il repoussait à chaque fois l'échéance, "il faut que je vois ça avec la comptable" qu'il me disait.rnrnNous sommes le vendredi 12 aout quand on me fait signer un contrat, sauf que ce n'était pas un contrat d'alternance, mais un contrat de stage/formation. J'ai signé un exemplaire, car l'employeur n'avait pas le deuxième sur lui.rn(J'aurais sûrement pas dû signer ce contrat je suis bête)rnrnAinsi j'ai signé l'unique exemplaire en attendant de signer le deuxième exemplaire après le week end, en pensant que j'aurais mon contrat d'alternance par la suite.rnrnCependant après un week end de trois jours: rnrnMardi 16 aout, je reçois un SMS me disant de ne pas venir au travail... rnJ'ai demandé par SMS (que je n'ai pas effacé) de rencontrer le patron pour rendre le matériel qu'il m'a prêté et pour percevoir mon salaire, il a refusé et m'a dit: rnrn - qu'il m'enverrait mon chèque par la poste, chèque que je n'ai toujours pas reçu soit dit en passant (bon ça ne fait qu'une semaine)rnrn- de lui faire parvenir le matériel à rendre plus tard.rnrnVoici donc mes questions:rnrn3) Vu la situation puis-je demander la nullité du contrat de formation/stage pour vice de forme ou un truc du genre (cela revient à répondre aux deux questions qui introduisent les faits (questions 1) et 2)) rnrn4) Est-ce que je suis dans mon droit de réclamer le salaire d'un mois d'alternance, vu que c'était ce qui a été convenu initialement,rnrnMerci de votre aide qui serait pour ainsi dire salvatrice et qui m'aiderait à y voir plus clair dans cette affaire, car

tout cela me semblait être prémédité surtout vu le motif du remerciement: "on ne peut pas supporter un salaire supplémentaire" chose qu'il faut vérifier avant de lancer une campagne de recrutement, il me semble rnrnMerci encore, désolé pour avoir autant écrit, pour la compréhension

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **15:14**

BonjourrrnrnJuste un Conseil, allez expliquer la situation à l'inspection du travail. Le coup du stage pour ne pas payer le salarié, c'est fréquent.